



economiesuisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich

Lausanne, le 29 mars 2012
U:\1p\politique_economique\consultations\2012\POL1202
.docx / LMA/naf

Consultation fédérale : rapport explicatif à la conclusion d'un Protocole modifiant la Convention entre la Suisse et le Portugal en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courriel du 23 mars dernier, relatif au dossier mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le rapport qui nous est soumis présente les propositions de modifications de la Convention conclue le 26 septembre 1974 entre la Suisse et le Portugal en vue d'éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.

La principale modification prévoit l'extension des conditions d'échanges de renseignements, l'abaissement des taux d'impôt à la source résiduels, et l'adoption d'un taux de 0% pour les paiements de dividendes, intérêts et redevances entre entreprises associées.

La proposition d'étendre les conditions d'échanges de renseignements fait suite à la nouvelle politique décidée le 13 mars 2009 par le Conseil fédéral de retirer la réserve de la Suisse à l'échange de renseignements, selon le Modèle de l'art. 26 de la Convention de l'OCDE. Au vu de cet engagement, la modification proposée s'impose et correspond à ce que la Suisse a déjà fait avec de nombreux autres pays.

L'abaissement des taux résiduels en matière d'impôt à la source ainsi que l'application du taux de 0% pour les paiements de dividendes, intérêts et redevances entre entreprises constituent par ailleurs un apport positif sur le plan économique.

L'application du taux de 0% pour les entreprises associées permet d'ancrer dans la Convention l'art. 15 de l'Accord en matière de fiscalité du revenu de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts et redevances entre entreprises associées. C'est donc également un élément positif.

En conclusion, la CVCI adhère à l'ensemble des propositions de modifications.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Lydia Masméjan
Responsable de projets